

 Imprimer | [Retour](#)

## Une assurance pour se protéger du chômage

Par Jeanne CAVELIER, 01/04/2009

**La Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) – l'assurance chômage du chef d'entreprise et du mandataire social – assouplit son offre, à l'occasion de son 30e anniversaire.**

La Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) – l'assurance chômage du chef d'entreprise et du mandataire social – assouplit son offre, à l'occasion de son 30e anniversaire. Entre autres, celle-ci propose désormais le choix entre deux niveaux de garantie en cas de chômage, 55 % ou 70 % du revenu fiscal professionnel (à l'exclusion des dividendes). Le barème est simplifié, les cotisations étant calculées sur le revenu net du dirigeant. Celui-ci peut s'affilier jusqu'à son 60e anniversaire au lieu du 58e actuellement. Il a la possibilité de choisir entre un règlement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel de ses cotisations. Enfin, si son statut ne comporte pas le risque de révocation (gérant majoritaire, entrepreneur individuel, artisan ou commerçant), il bénéficie également d'un abattement de 15 % sur le tarif contractuel.

Rens. : [www.gsc.asso.fr](http://www.gsc.asso.fr)

Mots clés : [Assurance chômage](#) | [Gsc](#)

Partager :            